

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du 26 DEC. 2013

portant désignation du site Natura 2000

fort de Dampierre ou Magalotti

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1324077A

Le ministre de la défense et le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 16 novembre 2012 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 fort de Dampierre ou Magalotti » (zone spéciale de conservation FR 2100338) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant dans le département de la Haute-Marne sur une partie du territoire des communes suivantes : Chauffourt, Dampierre.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 fort de Dampierre ou Magalotti » figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1er ainsi que la liste des espèces d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives et le directeur de l'eau et de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L.Roy

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives



Philippe NAVELOT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 2100338 fort de Dampierre ou Magalotti
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

Aucune espèce mentionnée

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

21703

L.Roy

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives



Philippe NAVELOT



Ministère
de l'écologie,
du développement
durable
et de l'énergie

Site Natura 2000 Fort de Dampierre ou Magalotti
FR2100338 (CHAMPAGNE-ARDENNE - Haute-Marne)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de
désignation de la ZSC

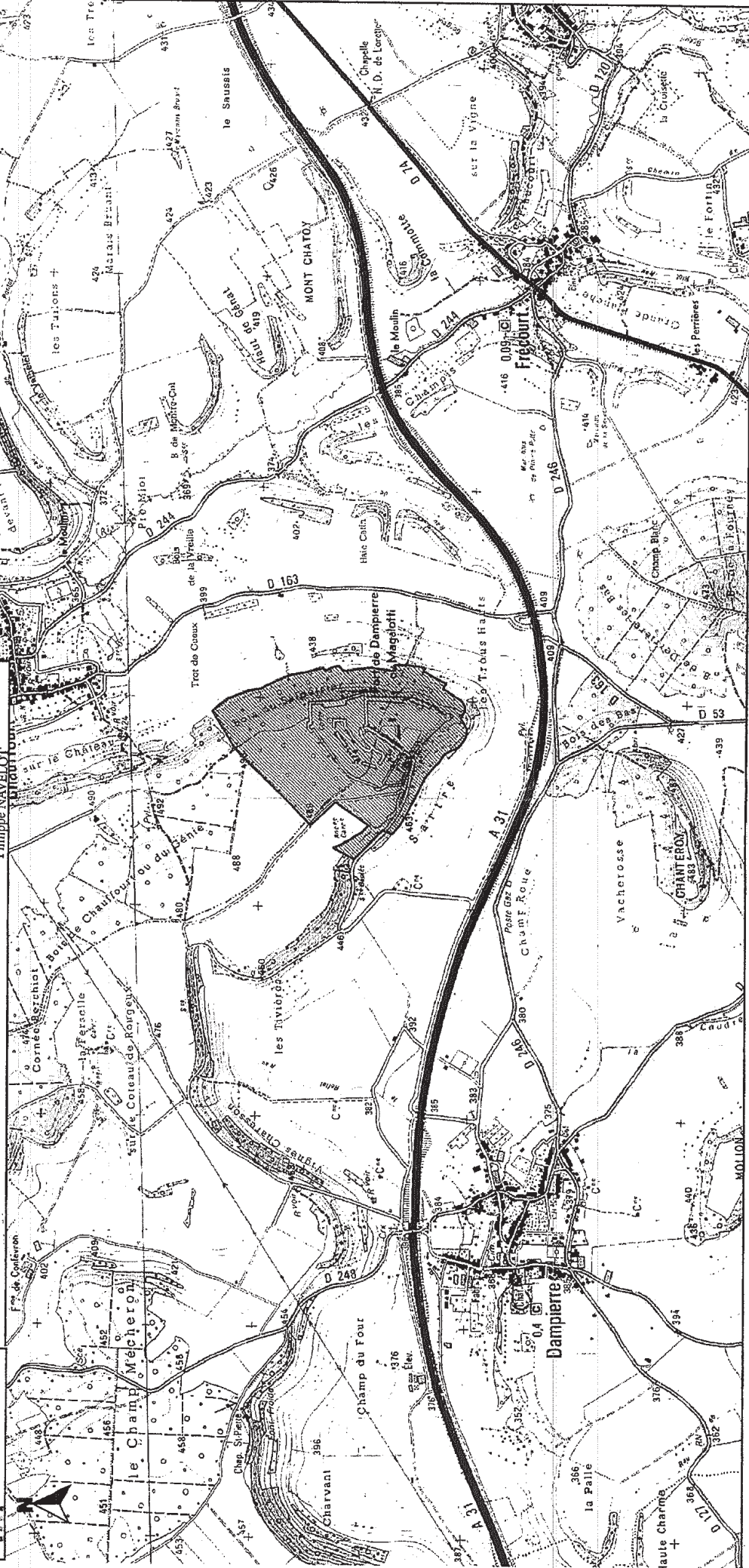
Pour le ministre et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité et des archives



LAURENT ROY
Directeur

Philippe NAVIOT
Directeur

26 DEC. 2013



ZSC Echelle 1/25 000 Fond IGN Scan 25
IGN 2010

Carte topographique IGN
3119E-31190

Données DREAL Champagne Ardenne
Réalisation Janvier 2013

0 0.5 1 km



